
Petit rappel ou Astuce du mois

Juin 2009



Que faire quand on a seulement l'action « Surveillance de l'alimentation entérale » pour l'alimentation!

Comme vous le savez, le plan de soins d'un résidant doit toujours contenir au moins une action de soins ayant un crochet vert (à gauche de l'action dans le plan de soins) dans la catégorie de besoins « Alimentation ».

Que faire lorsque vous avez seulement l'action « Surveillance de l'alimentation entérale », alors que cette action n'a pas de crochet vert?

L'astuce consiste en l'ajout au plan de soins de la mention « Sans aide pour les repas », qui elle possède le crochet recherché.

Bonne utilisation du eFRAN !